

## Programme formation AIPR pour les concepteurs

**AIPR**

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



**Durée :** 1 jour soit 6h00 + 1h00 d'évaluation

**Effectif :** de 4 à 10 participants

**Public :** Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux, intervenant en préparation des travaux et administrative comme les chefs de chantier, conducteur de travaux et encadrant les chantiers de travaux.

**Pré-requis :** Aucun

**Objectifs :** Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DTDICT, et le guide technique.

- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires ;
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

**Moyens pédagogiques :** Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation.

- Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations) ;
- Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire.

**Formateur :** Des formateur maîtrisant les méthodes pédagogiques et techniques et outils nécessaires aux formations.

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

### CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION :

- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux ;
- Les obligations des différents acteurs ;
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT, DT-DICT conjointe, ATU ;
- Les règles spécifiques de prévention selon des types de travaux ;
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

## LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER :

- Les documents nécessaires sur un chantier ;
- Les piquetages et marquages au sol ;
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux ainsi que le guide technique : présentation et mode d'emploi ;
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier ;
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

## SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION :

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques ;
- Savoir les localiser selon leurs classes ;
- Connaître les différentes classes de plans ;
- La lecture de plan et nomenclatures des réseaux ;
- Les règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux.

## TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX :

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux ;
- L'apport éventuel des exploitants ;
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux ;
- L'apport éventuel des exploitants ;
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés ;
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés Les conditions de recours à l'arrêt de chantier ;
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

## EN CAS D'ANOMALIES :



# TB formation Organisme de formation

- Mesures à respecter en cas d'accident ;
- La règle des 4A ;
- Remplir une déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

## Évaluation :

- Passage de l'évaluation par QCM sur tablette à l'issue de la formation.

## Attestation :

- Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM) ;
- Représentation immédiate en cas d'échec.

**Responsable pédagogique :** Thierry BIDAUX 06.84.98.17.22

**Suivi :** Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signé par le formateur.